

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 24 septembre 2018

DÉLIBÉRATION nº2018-66

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2018.

Point de l'ordre du jour :

4.4. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics.

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712.3, Vu les statuts de l'université.

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération n02016_74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant ou sans montant maximum doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par La présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des deux marchés publics listés en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : Quorum: 19 Nombre de membres participant à la délibération : Abstentions: 0 Votes exprimés : 29 Pour: 29

Contre:

Pièce jointe :

- Descriptif des deux marchés objets de la présente délégation.

Fait à Tours, le 01 octobre 2018

Le Président.

Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de

l'université le :

0 1 OCT. 2018

Transmise au recteur le :

O 1 OCT. 2018

CA du 24 Septembre 2018

Accord-cadre impression ouvrage PUFR:

Les accords-cadres ont pour objet la réalisation d'impressions d'ouvrages des Presses Universitaires de l'Université de Tours pour la période 2018 – 2021.

Les prestations sont décomposées en quatre (4) lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un accord multi-attributaire :

Désignation du lot	Montants annuels estimés
Lot nº 1: Impressions numériques d'ouvrages aux formats 14,5 x 21 cm et 15,5 x 23,5 cm	8 000 à 15 000 € HT
Lot nº 2: Impressions offset d'ouvrages aux formats 10 x 14 cm et 16,5 x 23 cm	8 000 à 15 000 € HT
Lot nº 3: Impressions offset d'ouvrages aux formats 14,5 x 21 cm, 15,5 x 23,5 cm et 21 x 28 cm	25 000 à 50 000 € HT
Lot nº 4: Impressions offset d'ouvrages au format 21 x 27 cm	40 000 à 100 000 € HT

La durée des accords-cadres est fixée à un (1) an reconductible deux fois par période d'un (1) an.

Les accords-cadres sont conclus sans montant minimum ni maximum.

ACCORD-CADRE FOURNITURES ADMINITRATIVES ET DE PETITS EQUIPEMENTS DE BUREAU POUR LA PERIODE 2018-2022

La présente consultation a pour objet « la fourniture d'articles et de petits équipements de bureau ». Il n'y a pas de découpage en lots.

Le présent accord-cadre s'applique à l'ensemble des composantes, services et laboratoires de l'université de Tours, y compris les sites géographiquement extérieurs à Tours (Fondettes, Chinon, Blois (41), etc...), pour la période 2018-2022.

La durée est fixée à deux 2 ans renouvelables une (1) fois maximum par reconduction expresse de la part de la personne publique, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Cet accord cadre est sans montant minimum ni montant maximum.